

République Française



DECISION n° DP-2022-056
PORTANT APPROBATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT N°26700100
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES EAUX DE LA PROVENCE VERTE POUR LE LOCAL
COURS LIBERTÉ SITUÉ À BRIGNOLES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2021-273 en date du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

CONSIDERANT que le Président peut passer les contrats d'abonnement pour la fourniture de fluides et d'énergies pour la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que la location d'un local pour l'accueil des cours d'Arts Plastiques nécessite de passer un contrat de fourniture en eau et d'assainissement auprès de la Régie des Eaux de la Provence Verte pour le point de consommation n°788282 situé 12 Cours de la Liberté 83170 BRIGNOLES ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du contrat de fourniture en eau et d'assainissement n°26700100 auprès de la Régie des Eaux de la Provence Verte ci-annexé à la présente décision et relatif au local situé 12 Cours de la Liberté 83170 BRIGNOLES ;

Article 2 : de dire que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance ;

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 03/10/2022

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND